



DATE DE CONVOCATION

Mardi 16 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :

27

Présents :

21

Représentés :

3

M. Olivier COLAS-BARA

a été désigné

Secrétaire de Séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :

Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, M. Olivier COLAS-BARA, Mme Béatrice TILLIER, M. Éric RIVAL, Mme Nathia PENNETIER, M. Ivan RABOUIN, M. Martin GUIMARD, Mme Aline BEAUDEAU, M. Daniel DARNIS, Mme Béatrice FACHE, Mme Lysiane OLIVIER, Mme Laure SARAMANDIF, Mme Kamilia HACHICHE, M. Jérémy ARCHAMBAULT, M. Jean-Jacques BRUN, M. Frédéric BONTOUX, Mme Chantal SAUVIN, Mme Marie-Hélène GUEREAU, M. Bernard FEMIAK, M. Gérard BENARD.

Étaient absents représentés :

M. Olivier DARFEUILLE a donné pouvoir à M. Éric RIVAL

Mme Brigitte FONTENAY a donné pouvoir à M. Daniel DARNIS

M. Christophe HOLUIGUE a donné pouvoir à Mme Béatrice FACHE

Absents non représentés :

Mme Nicole LE STRAT, Mme ASQUIER Marie-Pierre, Mme Sandrine TALLARON

DELIBERATION : n°037 154 050 - 2025 – 7.10

FINANCES : Tarifs des services municipaux – Mise à jour des tarifs Cimetière

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les libellés des redevances funéraires et de créer un tarif « prestation ponctuelle sans intervention majeure » afin de notamment prendre en compte les interventions des agents de la Commune, notamment dans le cas d'un dépôt d'urne dans une case de columbarium concédée, lorsque ce sont nos agents municipaux qui procèdent à l'ouverture et à la fermeture de la case.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services municipaux,

Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2025
CIMETIERE		
Concessions cimetière Art 70311	Traditionnelle 15 ans Traditionnelle 30 ans Traditionnelle 50 ans Crématistes - Cavurnes 15 ans Crématistes - Cavurnes 30 ans Crématistes - Cavurnes 50 ans Columbarium 15 ans Columbarium 30 ans	149 € 292 € 448 € 81 € 144 € 237 € 357 € 620 €
Redevances funéraires Art 70312	Inhumation Dispersion des cendres au jardin des souvenirs Dépôt d'urne Scellement d'urne Exhumation	89 € 135 € 89 € 601 € 89 €
Autres prestations	Prestation ponctuelle sans intervention majeure (1h)	36 €
Caveau provisoire Art 70312	Tarif au mois	28 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 26 septembre 2025

Le Maire,
Sylvie GINER

Le Secrétaire de séance,
Olivier COLAS-BARA